

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DAC 361 Subventions (35.000 euros) et avenant à convention avec l'association Paris Macadam – Quartiers d'Art (18e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention à l'association Paris Macadam – Quartiers d'Art (18e) ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant 1 à convention triennale, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Paris Macadam – Quartiers d'Art, domiciliée 22, rue de la Goutte d'Or (18e).

Article 2 : Une subvention d'un montant global de 27.000 euros est attribuée à l'association Paris Macadam – Quartiers d'Art (N° Simpa : 13225) pour ses actions « Médiation culturelle citoyenne » (DAC et DJS Jeunesse), « Quartiers d'Art » (DAC).

Article 3 : Une subvention d'un montant de 8 000 euros est attribuée à l'association Paris Macadam Quartier d'Art (18e), (13225) pour les projets « Les Jeudis de l'égalité » (4 000 euros) (2019-05242) et « Femmes citoyennes » (4 000 euros) (2019-03734).

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée comme suit sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019 sous réserve de la décision de financement :

- 18.000 euros au titre de la culture (crédits de la Direction des Affaires Culturelles) ;
- 9.000 euros au titre de la jeunesse (crédits de la Direction de la Jeunesse et des Sports) ;
- 8.000 euros au titre de l'égalité femmes-hommes (crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyen·nes et des Territoires).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO